



Troc et puces

Date et lieu : Dimanche 8 Mars 2026 de 9h à 17h30
Salle Ti An Dourigou à Plonéis
Installation : Samedi 7 Mars de 17h à 18h et
Dimanche 8 mars à partir de 7h

Bulletin d'inscription et règlement à retourner pour le 25 février 2026 dernier délai par voie postale à **APE Plonéis de l'école Paul Emile Victor - Troc et puces - 65 Rue Laennec - 29710 Plonéis**

Je sousigne(e) :

Nom*

Prénom*

Adresse*.....

Tél Portable*.....

Adresse e-mail*

Carte d'identité, permis de conduire, passeport, n° (rayer les mentions inutiles)*
.....

Délivré par le

Nature des objets exposés (ex : livres, vêtements, hifi)*

*mentions obligatoires pour validation bulletin

Je désire réserver :

Réservation	Quantité	Total
emplacement de 1m avec table + chaise	5€ x m€
emplacement de 1m sans table	4€ x m€
emplacement de 1m avec VOTRE portant	4€ x m€
sandwich jambon/beurre/cornichons	3€ x€
sandwich tranche de dinde/mayonnaise/salade/tomates	4€ x€

Montant total du règlement :

.....€

Règlement par chèque (à l'ordre de APE Plonéis)

Règlement en espèce

Règlement

1. Le troc et puces est uniquement ouvert aux particuliers.
2. L'inscription au troc et puces sera validé par mail après avoir reçu tous les documents bien remplis (renseignements + règlement signé + règlement (chèque à l'ordre de APE PLONEIS ou espèces)) et sous réserve de place.
3. Les emplacements sont attribués dans l'ordre chronologique d'inscription selon le nombre de mètres et dans la limite des places disponibles. Il est interdit de modifier les emplacements. Seul l'organisateur pourra le faire.
4. Les exposants pourront mettre en place le samedi de 17h à 18h et le dimanche matin de 7h à 8h30. Les places non occupées à 8h45 pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises par l'organisateur.
5. Toute réservation annulée au dernier moment et qui n'aura pu être remplacée ne vaudra remboursement.
6. L'ouverture au public est prévue de 9h à 17h30. Les exposants s'engagent à ne pas remballer leur étal avant 17h30.
7. Selon l'article L310-2 du code du commerce, les exposants ne vendront que des objets personnels et usagés.
8. Les objets sont sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casse, etc... L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...) L'organisateur se dégage de toutes responsabilité en cas d'accident corporels.
9. Seul l'organisateur se réserve le droit de vendre des boissons et de faire une restauration sur place le jour de la manifestation.
10. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Les organisateurs

Fait à

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Le

Réservations à adresser à : APE Plonéis de l'école Paul Emile Victor - Troc et puces - 65 Rue Laennec - 29710 Plonéis

Pour informations complémentaires : ape.ploneis@gmail.com ou 06 17 42 23 78